



Urgence vitale serieuse : aller vivre chez l'autre parent

Par **darkphenol**, le **14/11/2010** à **17:49**

Bonjour,

Tout d'abord permettez-moi de m'excuser de mon niveau insuffisant en matière juridique (d'où une difficulté de trouver si le sujet a déjà été abordé sur le forum mais je suis preneur de tout lien).

Ensuite je suis enchanté d'être inscrit sur ce forum car les professionnels du milieu ainsi que pourquoi pas les connaisseurs vont sûrement pouvoir m'orienter.

Je vous expose la situation:

Je suis mineur, ma copine est mineure également. Plus que les difficultés conséquentes de notre relation, je voudrais vous parler de ceci :

Mon amie de 15 ans a été mis sous la garde de sa mère, à l'époque c'était une jeune enfant incapable de discernement dirons-nous.

Seulement aujourd'hui cette dernière est assujettie à une véritable "torture psychologique" de la part de sa mère.

Nous voudrions d'emblée éviter les malentendu et nous permettre d'essayer de vous convaincre de ceci:

Il ne s'agit pas d'une crise d'adolescence, "les parents sont des cons", "je veux ma liberté" etc. Nos 6 mois de relation nous ont permis de nous fonder un avis posé et réfléchi sur la question, aussi cela pourra faire rire certains (ou pas) mais nous revendiquons notre maturité.

Mon amie voudrait aller vivre chez son père, un homme bon ouvert au dialogue qui semble équilibré et "affectif" (les carences affectives ou leurs renversement absolu peuvent avoir des conséquences délétères nous le savons ou du moins le supposons avec sagesse).
Ma copine a carrément failli devenir "folle" il y a peu, elle a presque tenté une fugue (mais sa peur et mon dissuadement l'ont ramené à la raison).

Comment faire cette démarche? Qui contacter? Il y aurait-il une expertise? Pourrait-elle prendre contact avec un juge? Tout en sachant que sa soeur aînée se rangerait du côté de sa mère car vivant à domicile à 18 ans et bénéficiant des soins financiers et de domicile...
Le beau père bien évidemment ferait de même...

Quelles démarches effectuer donc sans que justement mon amie passe pour "une rebelle adolescente" faisant une "crise" et sois prise au sérieux?

Peut-elle plaider sa cause auprès d'un magistrat (juge) par un dialogue, ou une lettre préalable? Avec un entretien psy si besoin.

Nous appelons à l'aide, je vous écrit car, coupée d'internet elle m'a demandé, épuisée et en saturation de détresse de le faire. Cependant nous y pensions depuis un moment..
Nous posons un choix, celui de la croyance en la justice, de la protection des mineurs et de l'humanité.

Un grand merci d'avance, au secours!

Par **mimi493**, le **14/11/2010 à 18:02**

C'est à son père de faire la démarche auprès du JAF pour obtenir la résidence exclusive de sa fille.

S'il ne veut pas d'elle, elle ne peut pas l'y contraindre.

Par **Melanie555**, le **14/11/2010 à 18:06**

Bonjour,

Sous réserve d'autres éléments non évoqués, il semblerait que la solution la plus simple consisterait à demander au papa de cette jeune fille de déposer une requête auprès du Juge aux Affaires Familiales pour demander le changement de résidence de l'enfant.

Votre amie peut demander à être entendue par le juge accompagnée de son avocat.

Le juge statuera en fonction des éléments qui lui seront fournis.

Cordialement

Par **darkphenol**, le **14/11/2010 à 21:12**

Oh formidable,

Son père aimerait bien la voir plus et il suffit qu'elle prenne le temps de lui exposer les faits plus amplement, pour qu'il se décide à le faire il "sent" la situation.

"Sous réserve d'autres éléments non évoqués".

Je vous en donnerais plus demain, j'ai reçu un message personnel. Je vais voir de ce pas. Un grand merci pour ces réponses porteuses d'espoir même malgré ces autres éléments que je prendrais la peine d'exposer.

Par exemple que pourrions-nous rechercher d'autre?

Bonne soirée et merci encore.

Par **mimi493**, le **14/11/2010** à **21:39**

Le père ne doit pas seulement avoir envie de la voir plus. Il doit demander, devant un juge, que l'enfant vive avec lui, d'en avoir la responsabilité, la charge financière, avoir un logement adapté.

Il faut évidemment, que vous ne vous en méliez pas, car je suppose qu'un des problèmes avec la mère, c'est vous ?

Par **darkphenol**, le **15/11/2010** à **12:52**

Bonjour à nouveau,

La seule nouvelle information que j'ai est que le père "craint" la mère et ses "représailles". Il s'agirait de lui donner du courage, de le convaincre car quand mon amie avait évoquée la question, de manière abstraite sans plus d'éléments, il aurait répondu "je voudrais bien mais je ne veux pas de problèmes avec ta mère".

Sinon il répond aux critères que vous m'avez cité (logement adapté, finances adaptée). Néanmoins j'imagine que cela doit faire objet d'une expertise, sur ce plan là il semble qu'il ne devrait à priori ne pas avoir de problèmes.

Pour répondre à la question dont j'attendais un peu l'émergence qui est "si un des problèmes avec la mère c'est moi"; Bien entendu que oui. Mais ce n'est qu'UN des problèmes si on le considère comme faisant partie de[s] la vie psychique autonome[s] de sa fille. Cependant et assez paradoxalement, notre relation est tolérée.

"La vie psychique autonome", ce terme/cette expression je l'emploie car ce n'est pas seulement que la mère dicte à sa fille ses règles de conduites et de comportements imposés. TOUS les parents le font, d'autres plus justement que d'autres.

Comment pourrais-je l'illustrer?

Pour la mère la fille fera médecine elle a le choix entre trois spécialités.
Jusqu'à là me direz-vous on ne rentre pas encore dans l'extraordinaire c'est du déjà vu qui trouve sa résolution dans l'âge adulte la plupart du temps.
Mais que diriez-vous si la mère avait déjà décidé les critères de sélection d'un futur mari? Pas suffisant? Allez le nom des enfants et la race du chien de la maison!
En cas d'opposition? La mère ne parle plus pendant une semaine minimum mets deux couverts à table (pas celui de mon amie). Puis elle revient vers elle en lui demandant "tu es d'accord avec moi n'est ce pas? Tu comprends maintenant que c'est pour ton bien?" Inutile de préciser qu'elle a grand intérêt à répondre par la positive.

Si l'avenir est tracé, le moment présent est figé par une réalité intrinsèque propre à la mère. L'expression d'affects ou d'émotions est considéré comme une "faiblesse".
La répression de ces décharges émotionnelles indispensables à la gestion du stress...
Plutôt que de l'enfermer dans sa chambre elle la gardera près d'elle pour s'assurer qu'elle n'éclatera pas en larmes.

Quand elle a dit à son père qu'elle vivait une relation d'amour depuis 6 mois il lui a dit "mais c'est merveilleux ma chérie!", sa mère: "penses à la contraception si tu n'a pas envie de finir en foyer"

Ces deux passages que j'ai choisi pour illustration font partie intégrale de ce que nous avons choisi de rassembler sous le terme de "torture psychologique".

Voilà, caprices d'adolescents?
J'espère vous avoir convaincu que non.

Par **Clara**, le **15/11/2010** à **12:59**

Bonjour, moi ce qui m'épate, c'est le vocabulaire riche et choisi que vous employez alors que vous êtes mineur, donc très jeune. Félicitation !

Par **mimi493**, le **15/11/2010** à **14:31**

Franchement, dans tout ce que vous décrivez, je ne vois rien qui peu s'apparenter, même de loin à de la "torture" psychologique. La mère fantasme un peu sur l'avenir de sa fille mais vous allez avoir du mal à trouver un juge qui estimera qu'une mère qui pousse sa fille à faire médecine ou qui se projette dans l'avenir sur le prénom de ses petits-enfants, torture sa fille.

Qu'une mère dise à sa fille mineure de penser à la contraception et lui fasse peur en évoquant une conséquence extrême d'une grossesse, je ne vois pas en quoi c'est préjudiciable, au contraire même, elle fait son travail de parent. C'est comme les parents disant à un enfant "attention, si tu travailles mal à l'école, on ne te mettra en pension".

Donc il faut déjà relativiser les choses et ne pas employer des mots qui ne sont pas adaptés (d'ailleurs pareil pour certains des vôtres qui font trop "copié dans un livre" ou "soufflé par un adulte". Si elle emploie les mêmes, le juge ne sera pas dupe) dont le "urgence vitale". Non, sa

vie n'est pas en danger !

Elle a envie de vivre avec son père, elle a envie de le connaître plus et effectivement, envie de se dégager, à son âge, d'une mère trop protectrice qu'il faut habituer à prendre du champ car elle aura bientôt 18 ans, elle va aller étudier (ça sera d'ailleurs le moment de tenter d'aller étudier un peu loin pour ne plus vivre à la maison), c'est aussi dans l'intérêt de sa mère d'ailleurs.

Plutôt que de charger la mère de choses exagérées et non prouvables d'ailleurs, en dehors des paroles d'une ado avec des mots ne venant pas d'elle, des arguments matures mais de son âge quand même.

Une résidence alternée serait possible ?

En tout cas, le père doit être d'accord, et s'il est aussi faible que vous le décrivez, ce n'est pas gagné.

Et si donc le père refuse, à la fille, si elle est si mature que ça, de gérer en douceur sa mère, de ne pas s'offusquer de ne pas avoir son couvert (elle n'a qu'à le mettre elle-même, en souriant tendrement à sa mère), d'être ferme dans ses choix

Par **Melanie555**, le **15/11/2010** à **15:24**

Bonjour,

En émettant des réserves sur des "éléments non évoqués", je ne pensais pas que l'on sortirait autant du cadre juridique.

Cela étant, les éléments que vous évoquez n'ont rien de dramatique, et reflètent tout simplement les préoccupations d'une mère qui, (à sa manière certes), ne fait qu'assumer son rôle de parent. Je pense que si le papa l'épaulait davantage dans ce rôle, la crise d'ado de votre amie serait plus facilement gérable.

Mais de toute évidence, le papa a jeté l'éponge et ne semble pas prêt à "repandre du service".

Par ailleurs, je ne pense pas qu'il faille mépriser les "crises d'ados" : elles sont nécessaires à l'épanouissement et à l'évolution de tous les enfants. Et la faire à quinze ans n'a rien d'anormal.

Détendez vous donc et dédramatisez.

Cordialement

Par **darkphenol**, le **15/11/2010** à **21:15**

Alors c'est moi qui ai mal expliqué la chose...je m'en excuse!

Aussi je n'ai sûrement pas choisi les meilleures exemples peut-être à l'exception d'une carence affective accompagnée d'une projection pathologique.

Peut-être pour un mineur ne devrais-je pas m'exprimer en ces termes? Je lis peut-être beaucoup en effet et j'aime la langue française désolé. EN revanche rien ne m'est soufflé et je n'ai pas de bouquins sur les bras c'est naturel (et merci à Clara de ce que je prend comme un compliment).

Ma copine parle également dans un langage soutenu et recherché et ce, naturellement, j'espère que le juge ne lui reprochera pas de trop bien s'exprimer.

Pour l'illustration et le plaisir de débattre avec des adultes (et par n'importe lesquels j'imagine puisque sur ce forum) je le réitérerais mieux demain.

Effectivement en me relisant je l'aurais peut-être aussi compris dans ces termes mais sachez qu'il n'est rien de tout cela.

Oh non il n'est rien de tout cela... tout le monde a été ado, je le suis également, mais... Je prendrais le temps de mieux l'illustrer demain et serais ravi d'entendre de nouvelles réactions.

Bonne soirée le petit va se coucher :)

Par **Marion2**, le **15/11/2010 à 21:19**

Surprenant ce gamin...

Par **Clara**, le **15/11/2010 à 21:27**

Ah ! Oui, surprenant, il m'a meme fait rire. Quelle maturité dans le langage, mon avis est qu'il est entouré de personnes avec le meme style d'élocution. J'aime aussi la langue française, alors quand je lis un tel français, venant en plus d'un tout jeune... m'etonnerait pas qu'il soit du genre 1er de la classe, hein petit !

Par **Melanie555**, le **16/11/2010 à 09:07**

Bonjour,

Je vous cite " Ma copine parle également dans un langage soutenu et recherché et ce, naturellement, "....

Et si elle s'exprimait sur le sujet qui LA concerne ?

Cordialement

Par **Clara**, le **16/11/2010** à **09:31**

[fluo]Et si elle s'exprimait sur le sujet qui LA concerne [/fluo]

Il precise dans son 1er post que sa copine est coupée d'internet

Par **Melanie555**, le **16/11/2010** à **09:48**

Bonjour Clara,

Quand on est dans un sujet d'URGENCE VITALE SERIEUSE", on peut trouver une solution Internet.

Cordialement

Par **Clara**, le **16/11/2010** à **09:53**

C'est un ado, à cet age, les problèmes que nous jugerions mineurs deviennent pour eux majeurs

Par **darkphenol**, le **16/11/2010** à **18:59**

Bonjour à tous.

Alors je voulais pour commencer vous dire à tous un grand merci!!!
J'ai reçu en message privé de Marion2 une adresse à laquelle nous adresser.

Non ma copine ne peut pas immédiatement faire des investigations sur internet, dès que possible je lui donnerais l'adresse du forum et elle viendra ici remercier tout le monde. Même si cela n'aboutissait pas vous nous aurez à trouver les démarches.

Alors non Clara je ne suis pas premier de la classe (car y'a les maths :P)
Et plus que dans mon entourage familial c'est dans mon entourage amical que j'ai privilégié mes relations.

Et même si je peux me permettre de généraliser cela: Il est revenu à la mode parmi les ados d'aujourd'hui de parler un français correct.
Bien évidemment je peux aussi vous parler en langage sms et/ou simplifié.
Mais ce serait puérile et mal vu surtout dans un forum!

Puis pour reprendre votre citation Clara "C'est un ado, à cet age, les problèmes que nous jugerions mineurs deviennent pour eux majeurs"

Avec mon petit esprit de 16 ans je dirais: "Oui" car nos perceptions sont différentes et "Non" car nos moyens de résolution diffèrent beaucoup.

Cependant on s'est permis de revenir sur notre qualification de "torture psychologique", je ne suis pas allé chercher de définition précise. Mais si une personne est en souffrance, que sa santé mentale semble compromise, si elle n'a plus de repères, plus aucun "feedback" (je ne suis pas sûr d'employer correctement le terme), il convient de faire quelque chose...

Vous nous avez aidé pour le début. Quand il y aura un avancement nous ne manquerons pas de vous tenir au courant.

En tout cas ce forum m'a beaucoup apporté et surtout les réponses que j'attendais.
Mon amie viendra vous remercier.

A bientôt!

Par **mimi493**, le **16/11/2010 à 19:17**

[citation]Mais si une personne est en souffrance, que sa santé mentale semble compromise[/citation],

Là encore, vous exagérez. Dans tout ce que vous décrivez, il n'y a rien susceptible de mettre en danger une santé mentale, surtout si elle a la maturité que vous prétendez qu'elle a.

De toute façon, vous avez eu la réponse juridique : c'est au père d'agir et s'il ne veut pas (il semble très lâche, ce qu'une ado mature devrait d'ailleurs voir même si ça ne fait jamais plaisir de comprendre qu'un parent est un lâche), la médiation familiale semble être une bonne solution dans son cas.

Il n'y a pas un psychologue ou au moins la possibilité de prendre RDV avec un psychologue dans votre lycée ? ça coûte rien que votre amie aille le voir. Elle pourrait avoir des solutions, une autre façon de voir.

Par **Marion2**, le **16/11/2010 à 19:26**

[citation]Et même si je peux me permettre de généraliser cela: Il est revenu à la mode parmi les ados d'aujourd'hui de parler un français correct[/citation]

Alors là : c'est vraiment une excellente nouvelle.

Attendons et nous verrons...

[citation]J'ai reçu en message privé de Marion2 une adresse à laquelle nous adresser.

[/citation]

C'est simplement l'adresse du TGI dont dépend le domicile de l'amie de darkphenol.

Par **Clara**, le **16/11/2010** à **20:57**

Cher Darkphenol, quand je dis que ce qui peut être pour nous un problème mineur en devient un majeur pour vous, c'est que le titre de votre message laissait présager une vraie catastrophe et non des problèmes conflictuels entre une mère trop directive et sa fille.

"Urgence vitale sérieuse" laisse entendre qu'il s'agit d'une mise en danger de la vie d'autrui, et là, force est de constater que votre petite amie est en pleine forme et que son envie ou besoin d'aller vivre chez son père n'est pas vital. Elle n'en mourra pas.

Et puis, vaut mieux savoir des enfants entre les "mains" de parent comme sa mère, inquiète et investie dans l'avenir de sa fille, plutôt qu'une mère laxiste sans barrière.

Par **mimi493**, le **16/11/2010** à **21:20**

[citation]Et puis, vaut mieux savoir des enfants entre les "mains" de parent comme sa mère, inquiète et investie dans l'avenir de sa fille, plutôt qu'une mère laxiste sans barrière. [/citation]

Pas quand on a 16 ans :)

Par **Clara**, le **16/11/2010** à **21:35**

Ah bon ! Pourquoi ? A 16 ans, on peut tout laisser faire, c'est la fête à la maison !
Chez vous peut être...

Par **Marion2**, le **16/11/2010** à **21:36**

Bonsoir Clara,

Je pense que c'est un petit clin d'oeil de mimi suite à votre réponse à Mélanie555.
Personnellement je l'ai pris de cette façon, et j'ai trouvé amusant...

Par **Clara**, le **16/11/2010** à **21:38**

Je ne me souviens déjà plus de Mélanie555, ni du sujet... je suis passée à autre chose depuis longtemps j'imagine.

Ressasser le passé n'est pas bon pour les nerfs...